

L'ESSENTIEL ASSURANCE VIE VERSION ABSOLUE 2



Version Absolue 2, le contrat d'assurance vie de référence intégrant tout le savoir-faire de Spirica : multi modes de gestion, multi classes d'actifs, ultra modulable

RENDEMENT HISTORIQUE DU FONDS EN EUROS (1)

Fonds Euro Nouvelle Génération: 1,35% en 2020

(¹) Nets de frais de gestion annuels, hors prélèvements sociaux et fiscau. Les rendements passés ne préjugent pas des rendements futurs.

2 MODES DE GESTION CUMULABLES ENTRE EUX



- La gestion libre : un univers d'investissement moderne et évolutif de plus de 700 fonds.
- · La gestion pilotée :
 - 6 profils disponibles, et cumulables entre eux
 - AAA-RA Piano (Active Asset Allocation)
 - AAA-RA Mezzo (Active Asset Allocation)
 - AAA- RA Forte (Active Asset Allocation)
 - Portfolio Flexi 4 (Tailor AM)
 - Portfolio Flexi 6 (Tailor AM)
 - Tendance Premium (EDRAM)

ACCÈS À UNE OFFRE FINANCIÈRE RICHE, INNOVANTE ET ÉVOLUTIVE



- Le Fonds Euro Nouvelle Génération de Spirica,
- Le Support Croissance Allocation Long Terme,
- Un univers d'investissement varié de plus de 700 supports représentatifs de l'ensemble des classes d'actifs (immobilier, Private Equity, ETF, titres vifs, EMTN...) et l'accès à une gamme de plus de 40 supports Développement Durable.

Pour la part des garanties exprimées en unités de compte, les montants investis ne sont pas garantis mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. La possible perte en capital est supportée par le souscripteur. Certaines unités de compte sont soumises à des conditions d'investissement spécifiques.

DES SEUILS DE VERSEMENTS ACCESSIBLES*



	Type d'opérations	Montant min. d'investissement
En gestion libre	Versement initial	1 000 € (100 € / support)
	Versement libre complémentaire	750 € (150 € / support)
	Versements libres programmés	150 € mensuel ou trimestriel (50 € /support)
	Arbitrage ponctuel	150 € (50 € /support)
En gestion pilotée	Versement initial ou versements libres sur un profil non déjà investi	10 000 € / profil
	Versements libres sur un profil déjà investi	1500 € / profil
	Versements libres programmés	200 € / profil
	Arbitrage ponctuel vers un profil non déjà investi	10 000 €/ profil
	Arbitrage ponctuel vers un profil déjà investi	1500 € / profil

*Chaque versement doit comporter un minimum de 25% d'Unités de Compte selon la grille en vigueur.

ZOOM SUR LES OPTIONS



Zoom sur les options de gestion financière

- · Option Rééquilibrage Automatique,
- Option Investissement Progressif,
- Option Sécurisation des plus-values,
- Option Limitation des moins-values relatives.

Zoom sur une option de prévoyance

Garantie Décès Plancher / Garantie Décès Plancher Indexée.

LES FRAIS DU CONTRAT



Frais sur versement	3,50 % max
Frais de gestion annuels du Fonds Euro Nouvelle Génération	2,30 % max
Frais de gestion annuels sur les UC	1 % max
Frais de gestion annuels sur le Support Croissance ALT	1 % max
Frais d'investissement spécifique sur les SCPI	De 4,25 % à 9,46 % max de la part investie selon la SCPI choisie
Frais d'arbitrage ponctuel par opération	0,80 % max des montants arbitrés Minimum 50 €
Frais annuels de gestion pilotée	0,80 % max
Frais des options de gestion financière : Rééquilibrage automatique Sécurisation des plus-values Limitation des moins-values relatives Investissement progressif	0,50% des montants arbitrés (max 300 €) 0,50% des montants arbitrés (max 300 €) 0,50% des montants arbitrés (max 300 €) gratuit

<u>BON À SAVOIR</u>: L'accès aux Espaces Libertés vous permet de définir une tarification sur-mesure du contrat de votre client.

ZOOM SUR LA DISPONIBILITÉ



RACHAT PARTIEL PONCTUEL:

Possible à tout moment, dès la fin de la période de renonciation

Montant minimum par rachat	1000€
Solde minimum du contrat après rachat	1000€
Solde minimum sur un support après rachat	150 €

RACHATS PARTIELS PROGRAMMÉS:

Possibles à tout moment, uniquement en gestion libre, dès la fin de la période de renonciation, à condition de ne pas avoir opté pour les versements libres programmés, et de ne pas avoir d'avance en cours.

Montant minimum sur le contrat pour mise en place	15 000 €
Montant minimum par rachat	150 €
Périodicité	min 150 € / mois min 450 € / trimestre min 900 € / semestre min 1 800 € / an

RACHAT TOTAL: possible à tout moment.

AVANCES : possibles dès que le contrat a 6 mois, pour un montant minimum de 2 000 €. Se reporter au règlement général des avances en vigueur.

ZOOM SUR LES ARBITRAGES



- Possibles à tout moment après la fin du délai de renonciation,
- Enregistrés le jour de leur réception, date de valeur J+1,

Montant minimum des	150 € minimum ou la totalité
sommes transférées	du support arbitré
Solde par support après arbitrage	50 € minimum

 Réalisables par vos soins ou par le client (option à votre demande).



LES + DES SERVICES EN LIGNE POUR VOTRE CLIENT

- Pour réaliser des arbitrages 24h/24 7j/7 (sur option, nécessite la signature de l'avenant transaction),
- Pour consulter l'épargne disponible 24h/24 7j/7,
- Pour consulter tous les documents de gestion du contrat.

Ces services sont mis à disposition gratuitement.



LES + DES SERVICES EN LIGNE A VOTRE DISPOSITION SUR VOTRE EXTRANET

Plusieurs parcours en ligne avec signature électronique :

- Souscription en ligne
- · Versements en ligne
- · Arbitrages en ligne
- Rachats en ligne.

Document achevé de rédiger en février 2021. A l'usage exclusif du courtier et/ou CGPI auquel il a été remis.

Documentation non contractuelle. Ce document a été réalisé dans un but d'information uniquement et ne constitue pas une offre ou une sollicitation en vue de la souscription à ce produit ; l'investisseur étant seul juge de l'opportunité des opérations qu'il pourra être amené à conclure. Version Absolue 2 est un contrat individuel d'assurance sur la vie souscrit auprès de Spirica.

UAF LIFE Patrimoine, SA au capital de 1301 200 € - 433 912 516 RCS LYON - 27 rue Maurice Flandin - BP 3063 - 69395 LYON Cedex 03 - www.uaflife-patrimoine.fr Enregistrée à l'ORIAS (www.orias.fr) sous le n° 07 003 268 en qualité de Courtier d'assurance - filiale de Predica et Spirica - et de Conseiller en Investissements Financiers membre de la CNCIF, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers. Société sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS CEDEX 09, et de l'Autorité des Marchés Financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS Cedex 02 - Une société du Groupe Crédit Agricole Assurances